En effet dans la zone Cemac, le secteur a enregistré 90 milliards de FCFA de créances en souffrance.

les 619 établissements de microfinance en activité dans les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale) ont accordé aux agents économiques des crédits pour un montant global de 493 milliards de FCFA. Mais, au terme de cette année, révèle le rapport 2018, que vient de publier la Banque des États de l’Afrique centrale (Beac), le portefeuille de ces établissements de microfinance enregistrait des créances en souffrance d’un montant de 90 milliards de FCFA, ce qui représente 18% des crédits à la clientèle.

Cette situation peut s’expliquer par le fait que les crédits dans ce secteur, comme d’ailleurs dans le secteur bancaire, sont majoritairement de court terme (puisque les dépôts sont à vue), ce qui met la pression sur les créanciers et hypothèque souvent les remboursements. Ce volume important de créances en souffrance peut également être imputé aux taux d’intérêt souvent élevés pratiqués par de nombreux établissements de microfinance, sans compter la persistance de la culture du non-remboursement chez de nombreux clients des structures financières.